



**BUREAU DU
22 Juin 2015**

PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
23/06	14h00	CCPR	CAO OUVERTURE DES PLIS	Membres de la commission d'appel d'offres
24/06	9h00	CCPR	COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS	Membres de la commission d'ouverture des plis
27/06	20h30	Café des Colonnes à Ribérac	CONCERT AMP2R	
29/06	18h30	CCPR	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Conseillers Communautaires, Véronique RAYNAUD et Jean-Baptiste CHAMOUTON
29 et 30/06	Journée	CCPR	FORMATION DES SECRETAIRES DE MAIRIES PERIGEO/GEOVISU	Secrétaires de mairies
30/06	9h00	CCPR	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Membres de la commission d'appel d'offres
30/06	18h00	CCPR	COMMISSION Dev Durable/Dev Eco /Am espace	Membres de la Commission et agents DDT et ADEME
01 et 02/07	Journée	CCPR	FORMATION DES SECRETAIRES DE MAIRIES PERIGEO/GEOVISU	Secrétaires de mairies
01/07	18h00	CCPR	COMMISSION BATIMENTS	Membres de la commission bâtiments
2/07	10h	Pôle Verteillac	Comité Technique	Membres de la commission
11/07	14h00	Ferme Meyfrenie à Verteillac	FESTIBIO	
16/07	14h00	Pôle Verteillac	Rencontre du bureau d'étude ARTELIA	

+ INFORMATIONS

- + Lors de la réunion sur l'AD'AP, 23 communes étaient représentées. Il a été précisé que pour les communes qui sont aux normes en termes d'accessibilité seule une attestation sur l'honneur doit être envoyée à la DDT. En revanche pour les autres communes une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée doit être remplie et renvoyée avant le 26 septembre 2015. Des dossiers sont disponibles à la CCPR.

- + Une problématique de l'entretien des parcours de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) sur notre Communauté de Communes nous a été signalée par le Conseil Départemental notamment sur les communes de Verteillac, Ribérac et Tocane St Apre. Il nous est recommandé d'entretenir régulièrement ces sentiers pour garantir des parcours de qualités aux locaux comme aux touristes.

- + La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale. Le Préfet prépare une lettre à toutes les collectivités qui n'adhèrent pas encore afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'Action Sociale. (A titre d'information le CDAS représente 1.03% de la masse salariale des collectivités.)

- + Lettre intercommunale n°4 apportée dans les communes saul les 6 desservies par voie postale pour diffusion. Prochaine lettre en octobre 2015

- + Marché de travaux voirie : consultation des entreprises en cours.

Prévisionnel 744 000 € HT/La remise des plis est prévue le vendredi 3 Juillet à 12h.

Il se divise en 5 lots :

- **N°1** : Allemans, Chassignes, et d Combéranche-Epeluche
- **N°2** : La Tour Blanche et Grand Brassac
- **N°3** : Douchapt et St Sulpice Roumagnac
- **N°4** : Saint Martin de Ribérac et de Ribérac
- **N°5** : Saint André de Double et Saint Vincent de Connezac

Consultation en cours : 19 Retraits de dossier au 19/06/2015

Méthanisation :

La présentation de l'Etude Régionale sur le potentiel de méthanisation (du 19/06) conforte la piste du développement d'un projet de méthanisation en Pays Ribéracois et l'établissement d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

A ce titre et dans le cadre d'un futur conventionnement, la chambre d'agriculture propose de nous organiser une visite au Luxembourg (qui a une longueur d'avance sur la méthanisation) pour voir l'expérience de territoire dans ce domaine. Cette visite aurait lieu en septembre avec un groupe d'élus et la Chambre d'Agriculture.

Maison des assistantes maternelles (MAM)

L'effectif des assistantes maternelles sur notre territoire est vieillissant. Plusieurs d'entre elles vont partir en retraite dans les 2 années à venir.

Comme pour répondre à cette baisse d'effectif, mais aussi pour offrir aux familles des structures d'accueil différentes, 3 projets de MAM se profilent.

Une MAM est un regroupement de 3 ou 4 asmat exerçant leur profession dans une maison commune.

Le 1^{er} projet devrait ouvrir sur Bertric prochainement

Le 2^{eme} est bien avancé mais elles sont à la recherche de locaux sur le Ribéracois

Le 3^{eme} n'en est qu'à ses balbutiements. Le point de départ est le projet d'une ass. mat de Lisle

AAGV

Afin d'effectuer des travaux sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Ribérac cette dernière sera fermée à compter du Lundi 10 août 2015 jusqu'à la fin des travaux mi septembre

Enquêtes publiques :

Révision des cartes communales de Cherval et Vendoire et élaboration de la carte communale de Nanteuil Auriac de Bourzac : du 22 juin au 23 juillet inclus

Enquête conjointe AVAP de Ribérac / Mise en compatibilité du PLU et Modification des périmètres de protection : du 6 juillet au 7 août inclus.

2 – Réfection de la digue du site des tourbières de Venduire

Dans le cadre de la restauration du fonctionnement hydraulique des tourbières de Venduire et de la sécurisation de la digue, une étude a permis de définir des solutions techniques, leur chiffrage et le contenu technique du dossier de consultation des entreprises.

Objectif : Limiter les pertes via les brèches,

Il s'agit d'étanchéifier la zone de brèches de façon à ce que le débit passe par le futur ouvrage de régulation et que le niveau d'eau soit proche de 72 mNGF.

Solution retenue : Etanchéifier par mise en place de palplanches métalliques de 5 ml sur 62 ml à 72,05 mNGF, comblement des bras (géotextile, couche de transition, tourbe).

Cout estimatif :

Installation et repli du chantier	5 000,00 €
Travaux préliminaires et préparatoires	10 600,00 €
Fourniture et mise en oeuvre des matériaux <i>Rideau de palplanches 62 ml</i> <i>Création d'un seuil de 3 ml</i> <i>Mise en place d'une passerelle piétonne</i>	69 225,00 €
Imprévues	4 250,00 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T. :	89 000,00 € (somme arrondi)

Les travaux doivent impérativement commencer en septembre (période d'étiage). Par conséquent, la consultation des entreprises doit démarrer début juillet. Les dossiers de financement doivent être déposés début juillet. Il est proposé de solliciter une aide : de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, du Conseil Départemental (15%) et de la région (15%).

Le Fonds de Péréquation Individuelle des Communes

Définition :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Rappel des possibilités :

1 - Conserver la répartition dite "de droit commun"

2 - Opter pour une répartition "à la majorité des 2/3"

Choix des critères et de la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire : la collectivité doit pondérer a minima ou bien "le revenu par habitant et le Pfi/hab" ou bien "le revenu par habitant et le Pf/hab" (L.2336-3 et -5).

Evolution maximum de 30% du FPIC des communes

3 - Opter pour une répartition "dérogatoire libre", Le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers ainsi que l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple avec un avis favorable de chacun d'entre elles, avant le 30 juin 2015.

Montant du FPIC 2015 : 558 082 € (progression globale de 140 000 € par rapport à 2014)

CCPR	:	224 193 € contre	208 191 € en 2014 soit 7.7 %
Communes :		333 889 € contre	209 158 € en 2014 soit 59 % d'augmentation

Pour la CCPR prévu au budget primitif :	258 191 €
Manque à gagner sur le budget primitif 2015 :	33 998 €

Problématiques de la CCPR :

1- Le CIF diminue de près de 20%

CIF2015 : 0,401

CIF 2014 : 0.498

Si l' on avait maintenu notre CIF 2014 le reversement au profit de la CCPR aurait été de 273 460 €

2- Des charges supplémentaires assumées en 2015 par la CCPR sans augmentation de la fiscalité et notamment

- le service urbanisme
- une année complète de TAP

3- Une volonté d'investir (1.6 million d' € d'opérations réelles)

4- ne pas aggraver le manque d'autofinancement pour continuer à investir


4 Organisation de la matinée de travail sur l'intérêt communautaire

Cette réunion est organisée le samedi 4 juillet à Villeteureix de 8h30 à 12h30 aux fins de commencer à travailler sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées « arrêtées ».

La définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires a été effectuée.

Il s'agit désormais de « toiletter » les statuts, d'arrêter les compétences optionnelles relevant d'au moins 3 des 7 blocs ci-dessous et d'en définir l'intérêt communautaire avant le 31/12/2015 :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire,
- Politique de la ville orientations du contrat de ville ;*
- Voirie d'intérêt communautaire,
- Equipements culturels, sportifs et écoles d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Tout ou partie de l'assainissement

 A défaut de définition au bout des deux ans, la Communauté de Communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Au cours de cette première réunion, une présentation très sommaire du contexte réglementaire sera faite avant d'entrer dans le vif du sujet (choix des compétences optionnelles et facultatives, définition de l'intérêt communautaire),

Dans un premier temps, nos compétences seront passées en revues et discutées au fur et à mesure, la question de la rétrocession de certains équipements ou de certaines compétences pourra être posée.

Nous arrêterons des dates de réunions thématiques en fonction des sujets qui nécessitent une attention particulière, ces réunions pourront faire l'objet de tables rondes ... à définir.

Claude REY de l'Union Départementale des Maires sera présent le 4 juillet pour répondre aux questions que nous pourrions nous poser.

ADMINISTRATION GENERALE

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL :

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à engager une procédure de consultation pour le marché de l'assurance statutaire du personnel et à signer le marché après avis de la commission d'ouverture des plis

URBANISME

DEFINITION DU PERIMETRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PERIGORD VERT

Le projet de périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du territoire du Périgord Vert, est constitué par les neuf communautés de communes du Pays de Saint-Aulaye, du Pays Ribéracois, de Dronne et Belle, du Périgord Vert Nontronnais, du Haut-Périgord, du Pays Thibérien, du Pays de Jumilhac le Grand, du Pays de Lanouaille et de Causses et Rivières en Périgord.

Ce périmètre constitue en effet, un territoire d'un seul tenant et sans enclave, qui présente un certain nombre de caractéristiques similaires. En effet, l'ensemble du territoire du Pays Périgord Vert est rural, avec un maillage de pôles d'attractions dotés d'un niveau de services comparables.

Le Périgord Vert partage, en dehors de la qualité de son paysage, des atouts en matière d'économie, avec un tissu économique diversifié autour de points forts comme l'industrie agro-alimentaire, le cuir, la filière bois, le tourisme et l'agriculture.

Les enjeux du territoire sont aussi communs en matière d'emplois, de vieillissement de population, de service à la personne, de démographie médicale et d'attractivité.

De plus, il y a eu des habitudes de pratiques de partage de diagnostics, de débats, de projets de territoire, de programmes spécifiques (Leader...).

La création du syndicat mixte porteur du SCOT, ainsi que la définition des modalités de gouvernance s'effectueront ultérieurement, dans le cadre d'une concertation de l'ensemble des collectivités territorialement concernées.

SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI

Dans le cadre de cette élaboration, une analyse spécifique des enjeux et des problématiques de la préservation de la qualité et de la ressource en eau a été demandée. Le bureau d'étude doit veiller tout au long de la procédure à prendre en compte cette problématique. Un chiffrage spécifique concernant ce travail a été fait et s'élève à : 39 450 € HT. L'AE Adour Garonne peut contribuer au financement de cette étude spécifique à hauteur de 50% du montant HT, soit 19 725 €

SPORTS

SUBVENTIONS SPORT 2015 (sur proposition de la commission des sports) :

En application des critères suivants :

- ✓ 400€ de base
- ✓ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- ✓ 20% du montant des équipements achetés pour l'école de sport
- ✓ 150€ par manifestation sportive sur le territoire
- ✓ 200€ s'il existe un compte spécifique école

Associations - Ecoles de sport	2014 (montant en €)	2015 (montant en €)
Epée Ribérac	1235	880
Hand Ribérac	1317	1280
Associations hors écoles de sport	2014	2015
GIPS escalade	500	500
Raid en Val De Dronne	500	650
Cyclisme Mareuil	3900	3900

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE RIBERAC

La piscine intercommunale de Ribérac est un lieu ouvert au public, ce qui nécessite qu'un règlement intérieur soit opposable. Afin d'actualiser celui existant et de l'harmoniser avec celui de la Piscine intercommunale de Verteillac il est proposé d'adopter un nouveau projet de règlement de la piscine qui compte 13 articles et qui précisent les modalités de fonctionnement de la Piscine et les obligations des utilisateurs. Le règlement prévoit également les règles de bon usage en vigueur.

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE VERTEILLAC

La piscine intercommunale de Verteillac est un lieu ouvert au public, ce qui nécessite qu'un règlement intérieur soit opposable. Afin d'actualiser celui existant et de l'harmoniser avec celui de la Piscine intercommunale de Ribérac, il est proposé d'adopter un nouveau projet de règlement de la piscine qui compte 12 articles et qui précisent les modalités de fonctionnement de la Piscine et les obligations des utilisateurs. Le règlement prévoit également les règles de bon usage en vigueur.

CONVENTION POUR REGLEMENTER LES COURS PRIVES D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION AVEC LES MNS DANS LES 2 PISCINES INTERCOMMUNALES

Il est proposé, après avis favorable de la Commission des Sports, d'autoriser le Président à signer une convention avec les 4 MNS dispensant des cours privés dans les 2 piscines intercommunales. Cette convention fixe les modalités pratiques

d'organisation des cours (tarification, plages horaires...) et le bilan des cours qui sera communiqué à la fin de la saison.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CULTURELLE

(sur proposition de la commission développement culturel)

Associations	Spectacles proposés dans le cadre de la convention culturelle	CCPR
Association Variations	Concert « la Création »	800€
Association Café Pluche	Spectacle « Les Croqués » Conférence spectacle « Le Droit se meure »	1 000€
Amicale Laïque St Paul Lizonne	Spectacle « Pomme d'Adam » Spectacle « Lost in Tchakov »	2 700€
Culture Loisirs Education	Spectacle jeune public « La Grosse Patate » Spectacle tout public chant et musique « In Vino »	1 300€
Association pour l'animation des bords de Dronne	Spectacle de conte « Ma Vallée un truc de fou »	740€
Foyer Rural Tocane	Spectacle « Vous qui habitez ici et maintenant »	440€
TOTAL		6 980€

SUBVENTIONS HORS CONVENTION CULTURELLE

(sur proposition de la commission développement culturel)

Demandes complémentaires	2015
Douchapt Blues	500 €
Musiques irlandaises	500 €
Centre culturel	1000€

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

-Section d'investissement :

- CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC (complément de la prévision budgétaire)

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 9 / CENTRE FORMATION SIORAC						
Immo. Corporelles en cours - Constructions	2313	09	5 000.00			

Autres constructions				21738	09	5 910.00
OP. 43 / RESTAURATION MAISON EPELUCHE						
Immo. Corporelles en cours - Constructions	2313	43	910.00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			5 910.00			5 910.00

- TRAVAUX DANS LES BATIMENTS (ajustement des crédits)

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 17 / TRAVAUX DANS LES BATIMENTS						
Instal. Génée., agencements....				2181	17	13 860.00
OP. 43 / RESTAURATION MAISON EPELUCHE						
Immo. Corporelles en cours - Constructions	2313	43	13 860.00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			13 860.00			13 860.00

Il est demandé au conseil de bien vouloir adopter la décision modificative présentée ci-dessus et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les écritures précédemment mentionnées.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE OTI

Il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits pour répondre aux ajustements nécessaires suivants sur le budget principal:

-Section d'investissement :

- Matériel informatique (complément de la prévision budgétaire)

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 4 / Achats de matériels de bureau et informatique						
Immo. corporelles				2183	04	400.00
OP. 5 / Mobiliers						
Immo. corporelles	2184	04	400.00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			400.00			400.00

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

RESTAURATION DE LA DIGUE DES TOURBIERES DE VENDOIRE

6 – QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention :

Les 7 et 8 août prochain le Comité de mise à l'honneur de la femme paysanne organise une « journée de la ferme » suivi d'une « mise à l'honneur de la femme paysanne ». Au programme vente de veaux primés, exposition des animaux de la ferme, quiz des animaux pour les enfants, repas des producteurs avec produits fermiers, démonstration de dressage de chiens, animations diverses et variées ; concernant la mise à l'honneur de la femme paysanne :Présentation des candidates, sélections des nominées et attribution des prix.

Demande de participation financière 2300 € soit 50 € par commune.